



Une convention signée en faveur de l'économie circulaire pour la filière BTP !

C'est au sein de l'entreprise Lingenheld, située à Oberschaeffolsheim (67), que Josiane Chevalier, préfète de la Région Grand Est, Jean Rottner, Président de la Région Grand Est, Maurice Karotsch, Président de la CAPEB Grand Est, Daniel Cerutti, Président de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) Grand Est, Renaud Fiedler, Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) Grand Est et Hervé Noël, Président de la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTTP), ont signé — ce mardi 25 octobre 2022 — la convention régionale sur la prévention et la gestion des déchets du BTP. Cette signature est une première à l'échelle nationale !

Organisée dans le cadre des Rencontres régionales de l'économie circulaire en Grand Est, qui se sont également tenues ce 25 octobre, cette signature entre l'Etat, la Région et les Organisations Professionnelles est une avancée majeure pour la construction d'un avenir plus durable pour le Grand Est. Cet accord vise à atteindre les objectifs du [Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires](#) (SRADDET).

Sachant que près de 69 % des déchets du Grand Est sont issus du BTP, le SRADDET prescrit des objectifs ambitieux avec :

- L'atteinte de 78 % de valorisation matière en 2025 (79 % en 2031),
- La diminution de la production de déchets inertes de 11% en 2031 par rapport à 2016.
- Le détournement de plus d'1 million de tonnes/an de déchets inertes de l'enfouissement et du remblai de carrières vers des filières de valorisation matière.
- Le réemploi de 16 % des matériaux sur les chantiers.
- La réduction à 50 % d'ici 2025 des quantités de déchets mis en décharge.

Afin de répondre à ces ambitions et ainsi accélérer la prise en compte de cette économie vertueuse au sein des entreprises, la Région a souhaité un engagement fort des organisations professionnelles du BTP. La Cellule Economique Régionale de Construction (CERC)¹, mandatée par la Région, a ainsi élaboré une convention pour conjuguer les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques aux besoins de la filière du Bâtiment, des Travaux Publics, des Carrières et Matériaux de Construction.

Celle-ci se traduit notamment par la mise en œuvre d'actions phares, issues d'un programme co-construit annuellement avec les organisations professionnelles, parmi lesquelles :

- **Un Schéma Régional des Carrières (SRC)** : participer à la réalisation d'un diagnostic partagé de la filière carrières qui tient compte des orientations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).
- **Une certification environnementale** : proposer un management environnemental dans les petites entreprises ne disposant pas du personnel nécessaire ou des compétences requises pour identifier les problématiques ou recours possibles.
- **Collectif-grandest.org** : une plateforme régionale dédiée à l'économie circulaire afin de fédérer tous les acteurs autour d'une ambition commune.
- **Appliquer la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs** afin de diminuer leur empreinte carbone et améliorer leurs performances thermiques.

¹ Organisme représentatif de l'Intérêt des Organisations Professionnelles du BTP.

- **Une charte et une solution digitale « artisans engagés »** : promouvoir et valoriser une démarche vertueuse des artisans en matière de gestion des déchets. Objectif : mettre en avant la traçabilité des déchets issus des chantiers.
- **Favoriser le tri à la source** via un diagnostic Flux-Energie-Déchets qui consiste à analyser les flux dans l'entreprise jusqu'à la gestion des déchets.

ANNEXE

L'exemple Lingenheld

Sur son site d'Oberschaeffolsheim, l'entreprise Lingenheld a construit une nouvelle centrale d'enrobage permettant d'accroître ses capacités de production et de recyclage, affirmant ainsi son engagement dans une démarche écoresponsable d'économie circulaire et de lutte contre le réchauffement climatique.

Cette nouvelle centrale d'enrobage permet de recycler les agrégats d'enrobés issus de la réfection de chaussées à un taux pouvant aller jusqu'à 90 % notamment grâce à un système innovant de générateur d'air chaud, ceci constituant une première en France. Cette centrale contribue à la préservation des ressources naturelles en granulats et limite le recours à l'énergie fossile (liant bitumineux issu du raffinage de pétrole). Cet outil innovant permet également d'optimiser la consommation d'énergie (jusqu'à 30 % d'économie) grâce à la récupération de la chaleur dans le processus de fabrication tout en réduisant fortement l'impact environnemental en matière de rejets atmosphériques.

Sur 7 millions d'euros d'investissements, l'entreprise a reçu une aide au titre du programme Climaxion (100 000 euros de la Région Grand Est et 450 000 euros de l'ADEME).

Par ailleurs, Lingenheld Environnement traite et valorise 1 million de tonnes de déchets sur quatre sites dans le Grand Est.

Le volet Bâtiment et travaux publics du SRADDET

En 2019, la Région a approuvé son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Co-construit avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des déchets, il constitue le volet opérationnel déchets du SRADDET qui vise à « Déployer l'économie circulaire et responsable dans notre développement » et « Réduire, valoriser et traiter nos déchets ».

Pour y parvenir, la Collectivité anime une démarche qui repose sur quatre piliers :

- Sensibiliser au réemploi des matériaux, à la prévention et à la valorisation des déchets de chantiers.
- Observer les productions (destinations, taux de valorisation de la matière, cartographie régionale des installations de traitement).
- Mise en place d'un appel à projets² permettant d'impliquer les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de chantiers exemplaires et dans la création de nouvelles capacités de réemploi de matériau et de valorisation des déchets.
- Travailler avec les inter-directions afin de déployer des clauses déchets / économie circulaire dans les marchés publics de la Région et ceux du Grand Est.

Dans la continuité de ses actions, la Région a notamment organisé, ce 25 octobre 2022, les Rencontres régionales de l'Économie Circulaire en Grand Est en présence des Collectivités, EPCI et entreprises du territoire, afin de présenter ses objectifs en matière d'économie circulaire et de prévention et de gestion des déchets dans le cadre de la modification du SRADDET. Des échanges ont été menés autour d'initiatives prises par les entreprises du territoire ainsi que des

² Cet appel à projets a permis d'accompagner 91 projets d'un montant global de 179 millions d'euros entre 2019 et 2021, de créer 126 emplois et 1,45 million de tonnes de nouvelles capacités de valorisation matière de déchets du BTP.

ateliers de concertation afin de définir les futures orientations du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) avec les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et les entreprises présentes autour des piliers de l'économie circulaire.

Les principales préconisations du PRPGD sont par ailleurs l'écoconception des ouvrages pour limiter leur impact et augmenter leur durée de vie, le réemploi des matériaux de déconstruction, le développement d'un réseau régional d'installations de recyclage des déchets permettant à ces matériaux de repartir dans le cycle de la construction et d'économiser les ressources.